



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission Fédérale contre le Racisme
Commissione Federale contro il Razzismo
Cumissiuun Federala cunter il Razzissem



La Commission fédérale contre le racisme partage les conclusions du rapport sur la Suisse publié par la *Commission européenne contre le racisme et l'intolérance* du Conseil de l'Europe (ECRI).

La CFR partage les conclusions du rapport et souligne notamment les points suivants :

Procédures de naturalisation : il convient de simplifier et d'abrégé les procédures. Les jeunes qui ont été scolarisés en Suisse doivent bénéficier d'une procédure simplifiée. Refuser sans raison valable de naturaliser les personnes issues de certains pays, comme cela a été le cas dans certaines communes au cours des derniers mois, attise les peurs et envenime le climat, ce qui menace la paix sociale de notre pays.

Politique en matière d'admission : après l'abandon du modèle des trois cercles, il y a lieu de lever les réserves à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination. Le modèle qui vise à privilégier l'admission de personnes originaires de pays membres de l'UE ou de l'AELE ne doit pas entraîner de nouvelles discriminations à l'égard des personnes ne venant pas de ces pays.

Norme pénale antiracisme : au cours des cinq années de pratique relative à l'article 261^{bis} CP, les autorités judiciaires ont réalisé un travail convaincant. Aujourd'hui, 69% de la population approuve cette norme (sondage de la Société suisse de recherches sociales pratiqué mandaté par la CICAD en janvier 2000). La CFR s'engage pour que l'on continue à étendre la protection contre les discriminations.

Politique et opinion publique : comme le montre l'étude de la Société suisse de recherches sociales pratiqué publiée la semaine dernière, 58% des électeurs suisses pensent qu'il y existe des partis racistes et antisémites. La CFR a souligné à de nombreuses reprises que le climat général se détériore lorsque la politique se sert de certains préjugés en les attisant et cherche à marginaliser, voire à criminaliser toute une partie de la population.

Sensibilisation des autorités judiciaires et des fonctionnaires de police : se fondant sur ses expériences de médiateur, la CFR considère qu'il est urgent de renforcer le travail de prévention et de sensibilisation dans ces domaines.

Les rapports nationaux de l'ECRI traitent de la prévention et de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Cet état des lieux est un premier pas qui a pour objectif d'établir un dialogue avec les pays membres du Conseil de l'Europe. Le deuxième rapport national se fonde sur des discussions approfondies avec des autorités suisses et des organisations non gouvernementales.